

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 18 03 22 Séance du jeudi 31 mars 2022

TARIF EAU POTABLE BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 1
Absent : 3

Date de la convocation

Le 14 mars 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, suite au vote du budget 2022 et à l'engagement des opérations d'investissement, le tarif de l'eau doit être réévalué de :

- 0.03€ HT/abonné/an pour tenir compte des investissements projetés sur le réseau de distribution du Secteur Auch Nord
- 0.03€ HT/abonné/an pour tenir compte des investissements projetés sur le réseau de distribution du Secteur Valence-Castéra-Verduzan.

Cette revalorisation vient en complément des augmentations votées en 2021 au titre de la production d'eau et justifiées par la mise en service de la nouvelle station d'eau potable sur le secteur de Valence-Castéra-Verduzan.

Le tarif de l'eau proposé est le suivant :

Prix pour 120 m3 (hors redevance AE)	Tarif moyen 2022	Abonnement HT 2022-2025	Part Variable HT 2022	Part Variable HT 2023	Part Variable HT 2024	Part Variable HT 2025
Comité Territorial Auch Nord	2,325 € HT/m3	81	1,65	1,68	1,71	1,74
Comité Territorial Pléhaut (hors Cme de Castéra-Verduzan)	2,135 € HT/m3	81	1.46	1.51	1.56	1.61
Commune de Castéra-Verduzan	2.115 € HT/m3	81	1.44	1.48	1.52	1.56

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter le tarif de l'eau potable, tel que présenté ci-dessus

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.